

L'accord de Paris... et après ?

→ par Julien Rivoire, membre de la CA du SNESUP, représentant de la FSU au sein de la coalition Climat 21

La COP21, qui s'est tenue du 30 novembre au 12 décembre 2015 au Bourget (93), s'est terminée par la signature d'un accord entre les 195 États représentés. En sortira-t-il quelque chose de concret ?

Le texte issu de la COP21 a été accepté le 12 décembre dernier par les 195 États, et célébré en grande pompe comme un succès « historique ». Un accord « universel » marquant un tournant dans la prise en compte par les États du défi climatique, tel semble être le trait marquant de cette COP21 au vu des commentaires politiques et médiatiques. Au-delà des effets d'annonce, et à la lecture du texte, le compte n'y est pourtant pas. Confirmation si besoin qu'un mouvement social fort et rassemblé doit imposer, concrètement, des mesures pour une transition écologique ambitieuse fondées sur le principe de justice sociale.

UN ACCORD QUI NE RÈGLE RIEN EN LUI-MÊME

La signature d'un accord entre 195 États sur les questions climatiques est en soi un événement dont il faut mesurer l'importance. C'est un acquis important : son existence marque la reconnaissance par tous les États de l'enjeu climatique et de la nécessité d'agir. Que la COP21 aboutisse donc sur un texte est un point d'appui pour la suite des mobilisations à mener.

Car l'erreur serait de croire que le contenu de l'accord porte en germe les solutions au dérèglement climatique et que nous n'aurions plus rien à faire : au regard du contenu, toutes les batailles sont encore à mener, le flou caractérisant toutes les questions essentielles.

Trois points clés étaient au cœur des discussions : la hauteur des ambitions, les questions de financements, et la question de la différenciation, autrement dit la solidarité entre pays. Sur aucun de ces trois fondamentaux la COP21 n'aboutit à des décisions à la hauteur du défi.

Tout d'abord, cet accord n'est en aucun cas contraignant. Il entérine les contributions nationales de réduction d'émission de gaz à effet de serre, qui nous placent sur la trajectoire des 3°C, et non du 1,5°C exigé par les pays menacés



Grandes sécheresses dans certaines zones, montée des eaux ailleurs, l'accord sur une hausse de la température limitée à + 1,5°C suffira-t-il à endiguer le réchauffement climatique d'ici à 2 100 ?

© Pablo Tosco-Oxiam

de disparition due à la montée des eaux. La référence à une hausse limitée de 1,5°C à l'horizon 2100 dans le texte n'a de fait qu'une portée déclarative.

D'autre part, les financements ne sont pas sécurisés, ni nouveaux ou additionnels. Toutes sortes de financements sont possibles, y compris privés, tout comme rien n'empêche dans le texte que les bénéficiaires de ces aides soient de grandes multinationales de pays du Nord.

De fait, ce texte n'est pas fondé sur le principe de la justice cli-

matique, preuve en est la sortie de toutes les références aux droits sociaux et fondamentaux du cœur de l'accord.

Le caractère « historique » du texte de Paris dépendra donc des suites concrètes qui lui seront données et des politiques mises en place par les États. Le rôle des mouvements sociaux et citoyens sera alors déterminant.

L'ESPOIR EST DU CÔTÉ DU MOUVEMENT SOCIAL POUR LA JUSTICE CLIMATIQUE

Le contexte post-attentat et l'état d'urgence qui s'est ensuivi ont profondément modifié l'agenda des mobilisations prévues en France depuis plus d'un an, et l'ampleur de celles-ci. Pour autant, le travail de longue haleine des mois précédents, facteur de cohésion, a été déterminant pour réussir malgré cela. La capa-

cité qu'ont eue les mouvements sociaux à réagir et à formuler des propositions inventives, contournant les interdictions de manifester, est par exemple un signe de maturité politique encourageant. Inventivité lors du 29 décembre par exemple, avec multiplications d'actions symboliques ou de rue, comme les chaînes humaines, qui ont permis aux mouvements sociaux de s'exprimer, et de montrer le potentiel de mobilisation sur cette question. Des dizaines de milliers de personnes étaient présentes au Sommet citoyen de Montreuil, les 5 et 6 décembre et, à Paris, au 104 (lieu culturel de la mairie de Paris) au cours de la deuxième semaine. Le 12 décembre, ce sont plusieurs dizaines de milliers de personnes qui ont pris les rues parisiennes, dans des quartiers improbables pour qui a l'habitude de battre le pavé parisien : en contrebas de la place de l'Étoile et sous la tour Eiffel.

Le potentiel est donc là pour construire un mouvement pour la justice climatique, capable d'imposer au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour faire face au défi climatique, en s'appuyant sur la jeunesse, principale composante de ce mouvement. Il s'agira alors d'approfondir l'articulation entre questions sociales et environnementales, de mettre au cœur la lutte contre les inégalités environnementales, et de dépasser le clivage entre mouvement écolo et mouvement ouvrier. Le mouvement syndical a en cela une responsabilité certaine. ●

Le potentiel est là pour construire un mouvement pour la justice climatique, capable d'imposer au gouvernement de prendre les mesures nécessaires.